N° 2023/113/7.5 **Feuillet n°133**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**47**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens à l'EPIC Office de Tourisme

Dans un contexte de réforme territoriale et de raréfaction des dotations publiques, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a proposé une nouvelle organisation du tourisme sur son territoire, par la mise en place d'un EPIC à la date du 1er janvier 2023.

Objectifs transversaux

La communauté de communes souhaite que le territoire soit perçu comme une destination touristique majeure sur laquelle s'articulent des logiques publiques, garantes de l'intérêt général local et des logiques privées.

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023113-DE
Reçu le 18/12/2023

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

Une analyse du contexte territorial et des besoins de la communauté a permis d'aboutir à la perspective d'un nouveau mode de gouvernance plus opportun pour l'Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC.
La volonté de fortement positionner les élus de la communauté dans son exécutif et l'importance donnée au pilotage de la destination et d'une des compétences phares de l'intercommunalité doit permettre d'insuffler une véritable stratégie touristique, de développer la coopération entre les acteurs pour un travail commun en réseau.
Aussi, compte-tenu de cette volonté de développement par le tourisme, il est fixé les objectifs suivants à l'EPIC Office de Tourisme dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2024 :
1er objectif : Redonner au territoire et aux sites touristiques la fréquentation quantitative des meilleures années.
2e objectif : Faire **connaitre et reconnaitre** ce territoire Vézère-Périgord Noir « l'Aventure humaine » par ses habitants, ses acteurs touristiques et à l'extérieur.
3e objectif : Augmenter les **ressources financières** liées au tourisme :

- Optimisation de la perception de la taxe de séjour et augmentation des recettes de l'office de tourisme.
- Afin de réduire d'autant la contribution de la communauté de communes et assurer le véritable caractère industriel et commercial à l'EPIC
- Optimisation de la recette de la boutique de l'office de tourisme suite au décrochage de l'année 2023.

4e objectif : **Développer** et **moderniser** l'offre touristique du territoire
5e objectif : Le tourisme : une politique publique sans frontière
6e objectif : **Finaliser les fondations de l'EPIC**, dans son organisation et fonctionnement.

Pour mettre en œuvre ces objectifs et actions, compte tenu de l'intérêt que présente le développement du tourisme local, la communauté de communes s'engage à en faciliter la réalisation en attribuant à l'EPIC Office de Tourisme, les crédits nécessaires à son fonctionnement et adaptés à son classement. Il est proposé de voter une contribution accordée à l'EPIC pour l'Année 2024 à hauteur de 198 000 € + reversement de la taxe de séjour de l'exercice.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le vote de cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 avec l'EPIC Office de Tourisme ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023113-DE
Reçu le 18/12/2023